

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de **DOURDAN**

du Conseil Municipal du 8 juillet 2021

Nomenclature N° : 4

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021103

Présents : 24

Votants : 33

Objet : Création d'un poste de gardien-brigadier à la Police Municipale

Le 8 JUILLET 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 2 JUILLET 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Marc PLISSONNEAU – Nathalie POULAIN – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON – Nassima SEMSARI – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christelle AMAND a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Karina STUDER, Christine DOS SANTOS a donné pouvoir à Estelle PARANT, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Maryvonne BOQUET a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie POULAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé de Rémy BRUNEL :

Le développement de la Police Municipale vise à répondre aux attentes des habitants en matière de présence et de proximité de la voie publique.

Afin d'assurer la continuité de cette présence sur une amplitude horaire adaptée au territoire et d'accroître sa capacité d'intervention, il convient de procéder au recrutement d'un agent sur le grade de gardien-brigadier, occupé à ce jour par la cheffe de service.

Ce recrutement permettra d'assurer un meilleur service public, notamment grâce à des disponibilités plus importantes. L'agent qui sera recruté devra obligatoirement être lauréat du concours et son recrutement pourra intervenir par mutation (ou à défaut sur la liste d'aptitude).

Dans le cadre ses prérogatives, cet agent participera à la mise en œuvre de la politique de tranquillité publique et de proximité.

Les missions principales de cet agent seront les suivantes :

- veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publics,
- recherche et relevé des infractions,
- surveillance et application des arrêtés du Maire,
- renseignement des usagers des voies publiques,
- repérage et signalement de tout dysfonctionnement,
- surveillances des bâtiments communaux et des écoles,
- participation aux manifestations et cérémonies.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur la création d'un poste supplémentaire à la Police Municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2211-1, et suivants, R.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu le Code de la procédure pénale,

Vu le Code de la route,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu l'avis de la commission « Vie administrative » du 1^{er} juillet 2021,

Vu la délibération n° DEL2017082 du 30 juin 2017 portant création d'un service de police municipale au sein de la ville de Dourdan, des postes correspondants et mise en place de leur régime indemnitaire,

Considérant la prochaine réorganisation de la police municipale qui se traduirait par l'instauration de patrouilles en fin de journée et le soir afin d'offrir une présence cohérente de la police municipale sur le territoire communal,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le service de la police municipale en recrutant un agent expérimenté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de recourir** à la création d'un poste de gardien-brigadier (catégorie C), à temps complet, à compter du 1^{er} août 2021,
- **d'approuver**, en conséquence, la modification au tableau des effectifs,
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le** 13 JUL 2021
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

